



Probleme avec un d'huissier

Par **taztom**, le **21/11/2008** à **12:27**

bonjour

ma maman a saisi un huisier pour aller recuperer des dossier chez son patron .il lui a demander 300 euros pour cela. l'huissier a attendu 2 mois pour le faire ce qui a repoussé l'affaire puis apres son travail il lui a reclamé 600 euros de plus sous pretexte qu'il a passé du temps4h
est ce normal?

Par **superve**, le **24/11/2008** à **15:59**

Bonjour

Les honoraires demandés par l'huissier entrent dans le cadre des honoraires prévus à l'article 16-1 du décret fixant le tarif des huissiers.

Comme tout professionnel, l'huissier de justice, lorsqu'il facture des honoraires libres, est tenu de remettre un devis à son client.

En l'absence de devis, et si votre mère ne paie pas la facture, l'huissier pourra tenter d'obtenir une ordonnance de taxe auprès de la juridiction compétente. Votre mère pourra contester ladite ordonnance de taxe lorsqu'elle lui sera notifiée.

Bien cordialement.